

Le président

Toulon le 3 septembre 2019  
N° 089/FMES/CESM/SICOMAR/AMO

**Dossier suivi par :**

Béatrice Veyrat-Masson  
et Jean-Michel Clouet  
Tél : + 33 (0)4 04 05 55 55  
Courriel : b.veyrat-masson@fmes-france.org

**Objet** : Consultation pour une prestation de réalisation d'une étude portant sur l'identification des besoins de formation du personnel impliqué à bord et à terre dans la sécurité de la navigation maritime et des offres disponibles pour améliorer la prévention des risques dans la zone de navigation concernée par le projet SICOMAR plus.

**Référence** : FMES/CMESM/SICOMAR/AMO.

**Pièces jointes** : Cahier des Clauses particulières valant acte d'engagement (CCPAE), cadre pour la proposition technique et financière.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du 3ème appel à projet du programme de coopération territoriale européenne Italie-France Maritime, l'Institut FMES a été sélectionné pour le projet « SICOMAR Plus » en qualité de partenaire.

Ce projet, démarré en juin 2018, s'achèvera le 31 mai 2021. L'institut FMES a rejoint « SICOMAR Plus » en septembre 2019 et souhaite être accompagné pour la réalisation d'une étude technique. Aussi, lance-t-elle une consultation pour les prestations suivantes liées au projet SICOMAR Plus :

- **analyse de l'existant** :

- identifier les processus de gouvernance, les dysfonctionnements, les acteurs impliqués à bord et à terre dans la sécurité et leurs besoins en formation ;
- identifier les formations existantes pouvant répondre aux besoins de ce personnel.

- **identification des risques actuels et futurs** :

- établir un RETEX (retour d'expérience) d'accidents ou d'incidents d'intérêt ;
- conduire une analyse prospective des risques futurs.

Si cette consultation vous intéresse, les documents transmis en pièces jointes (CCPAE, Cadre pour la proposition technique et financière) doivent être renvoyés à l'institut FMES dûment rédigés, datés et signés au plus tard le **23 septembre 2019 à 10h00** à l'adresse mail suivante : [beatrice.veyrat-masson@fmes-france.org](mailto:beatrice.veyrat-masson@fmes-france.org) doublés d'un envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi de l'envoi avant l'échéance prévue.

La réponse devra notamment faire apparaître le niveau de connaissance et d'expertise du candidat dans les domaines de la sécurité maritime et de la formation correspondante. Il s'agit tout particulièrement de tout ce qui concerne la lutte contre les sinistres à bord des navires, au premier rang desquels l'incendie et les voies d'eau, mais aussi de toutes les procédures d'alerte et plus globalement de la gestion globale des interventions en matière de sécurité maritime.

**Le jugement des offres sera effectué à partir des critères pondérés suivants :**  
valeur technique : 70 % et prix : 30 %.

**La valeur technique de la prestation** sera estimée sur la base du mémoire technique justificatif (figurant dans le cadre pour la proposition technique et financière) rédigé, daté et signé par le candidat qui accompagnera son offre. Ce critère sera noté sur 70 points avec un sous-critère évaluant l'expertise technique de l'équipe mobilisée. Les notes obtenues pour ce critère seront pondérées selon la formule suivante :

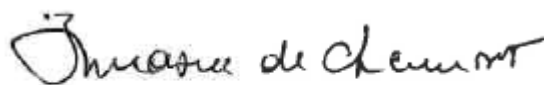
$$\text{Note offre } n = (\text{Note offre } n / \text{Note offre mieux disante}) \times 70$$

**Le critère prix**, sera évalué sur la base du montant en € TTC figurant dans la proposition technique et financière qui devra être remplie, datée et signée par le candidat et remise avec son offre. Le critère « prix » sera noté sur 30 points. Les notes attribuées pour le critère prix seront pondérées selon la formule suivante :

**Note offre n = (Montant de l'offre la moins disante / Montant de l'offre n) x 30**  
La note finale sera obtenue par addition de la note correspondant à la valeur technique pondérée à 70% et de la note correspondant au prix pondérée à 30%.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser réception de cette lettre par retour de courriel. Toute correspondance concernant ce dossier devra obligatoirement contenir la référence FMES/CMESM/SICOMAR/AMO.

Vice-amiral (2S) Benoit Le Masne de Chermont  
Président de l'institut FMES



---